

Butera Justin

- comptabilite

1211011977

5/15/2000

Alphonse

- 1) 17.400 → IMPALA qu'est-ce?
- 2) Depuis longtemps je vous ai demandé de faire un tableau exhaustif des recettes et dépenses pour les soirées. A un certain moment vous m'avez dit que ce tableau a été remis directement au Ministre à sa demande. J'ai cru que cela était vrai et j'ai attendu le retour de ce document ~~avec~~ avec les annotations du Ministre, mais rien. Quoi?
- 3) Demander à Butera de justifier ces consommations exagérées. P. 24/25

Note

Toutes ces dépenses me semblent exagérées, ce n'est pas sérieux. Il semble très peu logique que 14 personnes (7 impêlés + 7 agents de jeunesse) aient consommés 8. 957 Frs sur une nuit!!!

En outre, le MINISTRE et le MINISANTE nous ont fait perdre une somme de 17.400 Fr que nous devons à l'orchestre WAPALA. A la prochaine, faudrait-il qu'ils payent les primes des orchestres et se débrouillent pour la perception des recettes (pour ce genre de soirées). Dans ce cas nous pourrions peut-être leur accorder nos instruments gratuitement.

NTAGWABIRA Alphonse

Le 20/10/77

R A P P O R T D E C A I S S E

Soirée à l'Impala du 12 Octobre 1977

Tickets fournis : - 2 Carnets à 250 Francs le ticket.
- 2 Carnets à 350 Francs le ticket.

Tickets vendus : - 57 Tickets à 250 Francs/pièce = 14.250 Frs.
: - 12 Tickets à 350 Francs/pièce = 4.200 Frs.

T O T A L : 14.250 Frs + 4.200 Frs = 18.450 Frs.

Somme encaissée: 4.200 Frs + 14.000 Frs = 18.200 Frs.

N.B. Monsieur KANYABUGOYI a un manquant de 250 francs .

D'où la différence : 14.250 Frs - 250 Frs = 14.000 Frs.

DEPENSES :

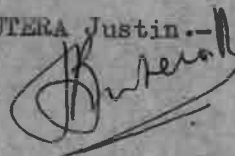
- Taxe du café Impala : 30% de 18.450 Frs = 5.535 Frs
- Taxe du Technicien : 10% de 18.450 Frs = 1.845 Frs
- Consommation (voir facture en annexe) = 8.151 Frs
- Somme donnée à l'Orchestre I M P A L A = 2.600 Frs

T O T A L = 5.535 + 1.845 + 8.151 + 2.600 = 18.131 Frs

Manquant à la charge de Monsieur BUTERA Justin = 18.200 Frs - 18.131 Frs = 69 Frs

Le Caissier

BUTERA Justin.-



R A P P O R T D E C A I S S E

Soirée à l'Impala du 12 Octobre 1977

Tickets fournis : - 2 Carnets à 250 Francs le ticket.
 - 2 Carnets à 350 Francs le ticket.

Tickets vendus : - 57 Tickets à 250 Francs/pièce = 14.250 Frs.
 ; - 12 Tickets à 350 Francs/pièce = 4.200 Frs.

T O T A L : 14.250 Frs + 4.200 Frs = 18.450 Frs.

Somme encaissée: 4.200 Frs + 14.000 Frs = 18.200 Frs.

N.B. Monsieur KANEABUGOZI a un manquant de 250 francs .

D'où la différence : 14.250 Frs - 250 Frs = 14.000 Frs.

DEPENSES :

- Taxe du café Impala : 30% de 18.450 Frs = 5.535 Frs
- Taxe du Technicien : 10% de 18.450 Frs = 1.845 Frs
- Consommation (voir facture en annexe) = 8.151 Frs
- Somme donnée à l'Orchestre I M P A L A = 2.600 Frs

T O T A L = 5.535 + 1.845 + 8.151 + 2.600 = 18.131 Frs

Manquant à la charge de Monsieur BUYELA Justin: 18.200 Frs - 18.131 Frs = 69 Frs

Le Caissier

BUYELA Justin.



FACTURE

MINISTÈRE DE LA

Jeunesse

DOIT

Pour vente et livraison de ce qui suit, payable CAFÉ IMPALA

12/10 1977

6	ds de Primus	732	4392
9	lt. - Primus	61	549
16	lt. de Friter	15	210
9	gd. - Martini	50	450
12	gd. - Whisky	80	960
2	Poulets	240	480
27	Bouchettes	40	1080

8151 Frs-

8151 FRS

Huit mille cents cinquante et un fr. Ruv.

pay. cash

s. par Réception

[Signature]
pour le service de ch.